

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT**JEUDI 12 AOUT 2021**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS

Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:

Excusé: Rudi Seghers, Directeur général adjoint

Le président ouvre la séance à 11h30

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 relatif aux administrations locales.

A. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

1. Politique et organisation - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juillet 2021

le bureau permanent approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du bureau permanent du 29 juillet 2021.

B. CENTRE DE SERVICES LOCAL ET SERVICES À DOMICILE

2. Centre de services de local et services à domicile - Initiation - Journée vélo électrique pour seniors

Le bureau permanent prend note que le e-bike est organisé par le centre de services local

3. Centre de service local et services à domicile - Agrément - utiliser le minibus

- le bureau permanent décide que le minibus peut à nouveau être utilisé pour le transport vers et depuis toutes les activités.

- le bureau permanent décide que plusieurs personnes peuvent prendre place dans le minibus en même temps. L'obligation du masque buccal est maintenu.

4. Centre de service local et services à domicile - Agrément - redémarrer les activités à l'intérieur

- Le bureau permanent décide que toutes les activités du centre de service local seront à nouveau autorisées et qu'elles pourront se dérouler à l'intérieur

5. Centre de services local et services à domicile - La marche la plus saine

Le bureau permanent s'engage à organiser la marche la plus saine au prix de revient proposé de 150 euros sur une base annuelle.

C. SERVICE SOCIAL

6. Service social - Notification - fonctionnement du service social

le bureau permanent est informé que le service social passera en "code jaune" à partir du 06/09/2021

D. POLITIQUE ET ORGANISATION

7. Politique et organisation - Ordre du jour approbation du Conseil du CPAS du 08 septembre 2021

8. Politique et organisation - Approbation du fonctionnement du bureau permanent

le bureau permanent approuve la procédure "fonctionnement bureau permanent"

E. AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE

9. Agence immobilière sociale - Approbation du point de l'ordre du jour du Conseil du CPAS - enquête sur la fraude sur les biens à l'étranger.

10. Agence immobilière sociale - Approbation de l'ordre du jour du Conseil du CPAS - lancement 2ème appel AIS Pro 2021

le bureau permanent prend acte du 2ème appel dans le cadre de l'AIS Pro 2021

F. A HUIT CLOS

11. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception
12. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement
13. Service social - Autre assistance
14. Service social - Droit à l'intégration sociale
15. Service social - Revenu d'intégration équivalent
16. Service social - Initiative d'accueil local
17. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents
18. Service social - Emploi article 60§7
19. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition
20. Service social - Agence Immobilière sociale
21. Service social - Rap à Stapkantoor

Au nom du CPAS

Le directeur général

Le président du CPAS

Audrey Monsieur



Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale au xx / xx /
xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limbourg Stirum 116 - 1780 Wemmel,
pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans
un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant
les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le
contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter
via le lien: <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.